

OSSIAM LUX
(ci-après « la Société »)
49 AVENUE J.-F.-KENNEDY – L-1855 LUXEMBOURG
SOCIÉTÉ ANONYME – RCS LUXEMBOURG B 160071

Luxembourg, 06 Mai 2016

Chers actionnaires,

Nous tenons à vous informer que suite à un remaniement interne, le conseil d'administration de la Société (ci-après dénommé « le Conseil ») a décidé de nommer Ossiam comme entreprise chargée de la gestion de la Société, en remplacement de NGAM S.A., avec effet au 20 Mai 2016.

Suite à cette décision, Ossiam, actuellement responsable des investissements de la Société, continuera à s'occuper de la gestion des placements et des risques de la Société, et déléguera les services d'agent administratif, d'agent de négoce et de registraire à State Street Bank Luxembourg S.C.A., qui assume déjà de telles fonctions pour le compte de la Société.

Ossiam est une société à directoire et conseil de surveillance de droit français, sise 6 place de la Madeleine, 75008 Paris. Ossiam est enregistrée en France en tant que société de gestion de portefeuille auprès de l'Autorité des marchés financiers et assumera ses fonctions conformément aux dispositions correspondantes de la Directive 2009/65/EC du 13 juillet 2009 du Parlement européen et du Conseil européen sur la coordination des lois, règlements et dispositions administratives relatives aux organismes de placement collectifs dans les valeurs mobilières.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce changement n'entraînera aucune interruption dans les services de l'entreprise de gestion et n'affectera aucunement la gestion ou la composition des portefeuilles sous-jacents. Par ailleurs, ce changement n'entraînera aucune augmentation du montant global des frais payés par la Société. Tous les coûts liés au passage à Ossiam seront pris en charge par Ossiam.

Outre le changement de société de gestion, le prospectus de la Société a été mis à jour et comporte à présent les mentions légales les plus récentes exigées par la réglementation, ainsi que quelques ajustements rédactionnels. De plus, conformément à la circulaire 12/546 de la CSSF, la notion de promoteur a été supprimée du prospectus.

Enfin, le nom du compartiment Ossiam iSTOXX™ Europe Minimum Variance NR devient Ossiam iSTOXX® Europe Minimum Variance NR.

Veillez également noter que les changements susmentionnés figurent dans notre prospectus modifié en date de Mai 2016, disponible sur demande au siège social de la Société tel que mentionné.

Ce communiqué est pour votre information uniquement et n'appelle aucune action de votre part.

Avec nos salutations les meilleures,

Le Conseil d'administration